



PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 18 mars 2021 à 20h00
Salle del Castillo
Présidence : Mme Sophie Métraux
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur
www.vevey.ch et www.vevey.ch/youtube**

02 / 2021

Mme la Présidente ouvre la séance en saluant les personnes présentes, les représentants de la presse et les personnes qui suivent nos débats à distance. Elle rappelle que les dispositions sanitaires sont toujours à respecter.

1. Appel

78 présents sur 100 membres élus, 22 absents, dont 2 sans excuse (Mme M. Moya et M. J.-Y. Marchesi).

2. Adoption de l'ordre du jour

La réponse à l'interpellation de Mme Muriel Higy-Schmidt « Avant l'apprentissage, le stage » est reportée en l'absence de son auteur. Aux points 8 et 28 - Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, le postulat de M. K. Jerbia « De la sensibilisation dès les préaux » est reporté en l'absence de son auteur. Les nouveaux objets suivants sont annoncés :

- Postulat de M. P. Molliat « Vevey.ch, une stratégie claire et globale pour les sites internet de la ville »
- Interpellation de M. M. Danaï « Communiquer sans gaspiller »
- Interpellation de Mme S. Marques « Nos commerçants veveysans... une priorité dans nos choix de tous les jours et pour chaque évènement ! »
- Postulat de M. V. Groslimond « Prémption et transparence »
- Interpellation de Mme C. Gigon « Un été 2021 culturel à Vevey avec ou sans COVID ? »
- Interpellation de M. S. Ansermet « Des antennes dans nos clochers ? »

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que modifié.

3. Correspondance

- Lettre de l'association Partage Riviera qui remercie pour le don des jetons de présence et de la somme normalement dévolue à l'apéritif de fin d'année versés en décembre 2020
- Lettre de Promove et rapport d'activités 2020

4. Communication(s) du Bureau

Mme la Présidente tient, au nom du Bureau et en son nom, à faire part de son immense gratitude envers celles et ceux au sein de l'administration, ainsi qu'aux volontaires, grâce à qui le scrutin du 7 mars dernier a pu avoir lieu et s'est parfaitement bien déroulé. Merci infiniment pour leur travail conséquent, consciencieux, professionnel, effectué sereinement et avec bonne humeur durant cette longue journée. Savoir que l'on peut s'appuyer sur une administration compétente et impliquée est aussi précieux que rassurant. (*Applaudissements du Conseil*)

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021

M. W. Riesen s'exprime au nom de son épouse, Mme N. Riesen, absente pour raisons de santé. Au point 3, elle se dit scandalisée du fait que la présidente du Conseil a bafoué ses attributions présidentielles en refusant de lire

sa lettre, comme elle l'avait expressément demandé. Quelle démocratie pratiquons-nous au sein de ce Conseil ? Cette décision est regrettable.

Mme la Présidente rappelle que la lecture des courriers reçus n'est pas une obligation. Elle a fait mention des raisons qui expliquaient la démission de Mme N. Riesen de son groupe et le courrier était à disposition des personnes qui souhaitaient en prendre connaissance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021 est adopté à la quasi-unanimité (deux abstentions), avec remerciements à son auteur.

6. Assermentation d'un membre au Conseil communal, en remplacement de Mme Isabel Jerbia (PS)

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Sandro Licini, né le 27 mai 1967 et domicilié à l'avenue de Pra 40, en remplacement de Mme Isabel Jerbia, membre du groupe socialiste, démissionnaire

7. Nomination d'un membre à la commission de gestion, en remplacement de Mme Norma Riesen (IND) - pour le parti UDC

La candidature de Mme F. Despot, actuelle suppléante, est présentée comme membre, celle de Mme Y. Bonjour comme suppléante. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mmes Fabienne Despot et Yvette Bonjour sont nommées respectivement membre et suppléante à la commission de gestion par acclamation.

8. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

- a) Postulat de M. P. Molliat « Vevey.ch, une stratégie claire et globale pour les sites internet de la ville »

M. P. Molliat développe ce postulat, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'est pas demandée. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité (quatre abstentions).

- b) Interpellation de M. M. Danaï « Communiquer sans gaspiller »

M. M. Danaï développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

- c) Interpellation de Mme S. Marques « Nos commerçants veveysans... une priorité dans nos choix de tous les jours et pour chaque évènement ! »

Mme S. Marques développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

- d) Postulat de M. V. Groslimond « Prémption et transparence »

M. V. Groslimond développe ce postulat, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. A. Gonthier constate que beaucoup d'interpellations et de postulats enfoncent des portes ouvertes. Cette proposition lui semble tout aussi inutile que les autres. Il y a un certain nombre de cas de figure avec la LPPPL. Soit on trouve un objet qui est en dessous de fr. 100'000.-- et qui donc peut faire l'objet d'une décision municipale seule, auquel cas les problèmes posés peuvent trouver une justification, c'est-à-dire qu'il faudrait donner l'information par voie de communication et peut-être fixer des règles. Pour les autres cas qui dépassent fr. 100'000.--, la LPPPL permet de faire une offre au même niveau que celle de l'acheteur qui s'est déclaré, la notion de secret,

qui s'appliquait avec le fonds d'urbanisme dans le cas où l'on devait ne pas faire connaître son offre et son montant pour éviter des surenchères du privé, n'a donc plus lieu d'être. L'urgence n'existe pas non plus puisqu'à priori l'annonce se fait 40 jours avant. On peut donc imaginer que, dans un certain nombre de cas, cela passe par la procédure normale. Plus fréquemment, un achat qui concerne la LPPPL, du fait quand même du délai relativement court entre l'annonce de la mise sur le marché et la décision possible d'achat de la part de la commune, peut passer par le fonds d'urbanisme. Or, le fonds d'urbanisme a un règlement très clair sur ce qu'il a le droit de faire et sur son devoir d'information au Conseil communal. Dans tous les cas de figure, les propositions du postulat lui paraissent donc inutiles.

M. Ph. Herminjard rappelle que ce postulat est né des difficultés rencontrées en 2020 avec l'achat à la Valsainte. Si tout était parfait, on n'aurait pas vécu ce chaos dans la gestion de ce dossier. Autant prévenir que guérir, savoir comment cela fonctionne, sur quelles bases on travaille et quels critères on retient les dossiers. Le Conseil sera mieux informé et la population aussi, raison pour laquelle il invite le Conseil à soutenir ce postulat.

M. C. Bussy partage le souci que ces procédures, qui sont rares, devraient être clarifiées. Un certain nombre de points évoqués par le postulant semblent toutefois déjà figurer dans la LPPPL. Il ne se dit pas certain qu'un règlement communal soit le bon moyen. On ne peut pas fixer des règles si l'on n'a pas d'abord défini l'intention. Et l'intention doit se définir dans une politique foncière. À quoi sert le bâti de notre commune, quels types de locataires voulons-nous privilégier et comment ? Ces réflexions dépassent largement le cadre d'un règlement communal. Le parti socialiste a demandé à plusieurs reprises une véritable politique foncière et, à son sens, cette discussion devrait avoir lieu avant de débattre de la pertinence ou pas de la procédure en elle-même, quelle que soit sa forme. C'est la raison pour laquelle il s'abstiendra, puisqu'il partage pour une partie l'intention du postulant, mais pense que la charrue est mise avant les bœufs. La Municipalité et le dicastère concerné n'ont pas su prendre les choses à temps et l'on se retrouve avec ce résultat-là, mais ce n'est à son avis pas maintenant ou pas sous cette forme qu'on peut clarifier la procédure.

M. P. Molliat rappelle ce qui a déjà été dit, à savoir que 40 jours, c'est extrêmement court. C'est ce qui d'ailleurs a posé problème dans le dernier cas pour avoir une certaine forme d'étude et savoir où l'on mettait les pieds. À l'époque, on avait eu l'assurance de la Municipalité qu'une procédure serait créée pour éviter de reproduire pareille situation. Où en est ce dossier ? Si c'est déjà en route, ce postulat revient un peu à enfoncer une porte ouverte, mais cela peut appuyer la Municipalité. Dans le cas contraire, ce postulat est en revanche absolument nécessaire.

M. M. Agnant, municipal, constate que passablement de choses dans ce postulat sont sans objet puisqu'on n'a rien acheté par la LPPPL ou le droit de préemption. La tentative a échoué. Le postulat aurait un sens si l'on parle simplement d'avoir de la réactivité. Rentrer dans le détail de choses qui n'ont pas eu lieu n'a aucun sens. La volonté est d'acquérir des biens pour la ville. Il a maintes fois exprimé la politique qu'il avait souhaité mener (maîtrise du sol, conservation et augmentation du patrimoine communal). Personne ne peut lui dénier cette volonté d'avoir une politique pour renforcer le patrimoine communal parce que, malgré tout ce qu'on raconte, nous ne maîtrisons pas notre sol.

M. A. Gonthier rappelle que le chaos dont parle M. Ph. Herminjard a été en partie créé par la presse, alertée par qui de droit. En fait, c'était la première application de la LPPPL à Vevey. Il y a eu des couacs administratifs, la personne chargée de l'étude était habituée à l'ancienne procédure. Si l'on suit simplement la LPPPL en tant que telle et les bonnes procédures internes, nul besoin à son avis de procédures d'exception. Il trouve ce postulat inutile, mais n'a rien contre le fait qu'on le renvoie à la Municipalité.

M. B. Schobinger ajoute que la procédure qui a échoué dernièrement n'est pas en lien avec la LPPPL, mais avec le fonctionnement et les procédures au sein de l'administration, au niveau principalement de la relation entre la Municipalité, le Conseil et la commission d'acquisition immobilière, qui demandait des analyses. On a besoin d'analyses architecturales pour savoir ce qu'on peut faire, d'analyses financières pour savoir si c'est rentable ou pas, etc. La commission a eu le sentiment d'être flouée, raison pour laquelle des procédures claires sont nécessaires.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité (quatre avis contraires et un certain nombre abstentions).

9. Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Henok Gyger « Barrières sans ceintures de sécurité » (2021/RP05)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

Président(e)-rapporteur : DA Mme Elodie Lopez

<u>Membres :</u>	VL	M.	Nicolas Bonjour
	VER	M.	Karim El Khalifa
<u>Suppléants(es) :</u>	PS	M.	Henok Gyger
	PLR	M.	Peter Keller
	UDC	M.	Antonio Poeira Martins
	PDC	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	PLR	M.	Patrice de Berville
	PS	M.	Sergio De Stefanis
	VL	Mme	Sarah Dohr
	VER	M.	Antoine Dormond
	DA	M.	Alain Gonthier
	UDC	M.	Guillaume Pilloud
PDC	M.	Jean-Marc Roduit	

10. Rapport-préavis en réponse au postulat de Mme Isabel Jerbia, intitulé « Rouler à vélo ça s'apprend, les règles de sécurité aussi ! » (2021/RP06)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PLR	Mme	Danièle Kaeser
<u>Membres :</u>	PS	Mme	Caroline Gigon
	UDC	M.	Cihan Kirisci
	VL	M.	Pascal Molliat
	DA	M.	Gilles Perfetta
	PDC	Mme	Dora Rentsch
<u>Suppléants(es) :</u>	VER	M.	Colin Wahli
	VL	M.	Roger Blatter
	PS	M.	Cédric Bussy
	PLR	M.	Antonio Cambes
	DA	Mme	Gabriela Kämpf
	VER	M.	Douglas Magnenat
	PDC	M.	Martino Rizzello
UDC	M.	Bastien Schobinger	

11. Préavis et rapport sur crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2020 (2021/P07) - Clause d'urgence art. 52 RCC

Cet objet a été renvoyé à la commission des finances.

Rapporteur : M. Francis Baud

Mme la Présidente remercie la commission des finances d'avoir fait à nouveau diligence.

M. F. Baud remarque que l'urgence a été demandée pour éviter de traiter ce préavis en même temps que l'examen des comptes 2020. Tous les présents dépassements de crédit correspondent à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (trois abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 07/2021, du 1^{er} mars 2021, concernant les « Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2020 »,

VU le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget 2020, tels que présentés dans le préavis, pour un montant total de CHF 617'250.--.

12. Préavis sur demande de crédit d'ouvrage de CHF 13'246'000.— pour le réaménagement de la place du Marché (2021/P08)

Cet objet est renvoyé à une commission élargie de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PS	M.	Cédric Bussy
<u>Membres :</u>	PLR	M.	Patrick Bertschy
	PS	M.	Pierre Butty
	VER	M.	Antoine Dormond
	DA	M.	Alain Gonthier
	DA	Mme	Gabriela Kämpf
	PLR	M.	Peter Keller
	VL	M.	Roger Pieren
	PDC	M.	Martino Rizzello
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
<u>Suppléants(es) :</u>	UDC	Mme	Fabienne Despot
	PDC	M.	Nuno Domingos
	PS	Mme	Caroline Gigon
	PLR	Mme	Anna lamartino
	VER	M.	Douglas Magnenat
	VL	M.	Stéphane Molliat
	DA	M.	Frédéric Vallotton

13. Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Eric Oguey, intitulé « Un boulodrome à Vevey » (2021/RP09)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	VL	M.	Roger Pieren
<u>Membres :</u>	VER	M.	Karim El Khalifa
	PS	M.	Sandro Licini
	PLR	M.	Ambroise Méan
	DA	M.	Eric Oguey
	UDC	M.	Guillaume Pilloud
	PDC	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
<u>Suppléants(es) :</u>	UDC	M.	Moïn Danaï
	PS	Mme	Giuliana De Regibus
	PLR	M.	Vincent Imhof
	PDC	M.	Jean-Marc Roduit
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
	DA	M.	Clément Tolusso
	VER	M.	Colin Wahli

14. Rapport-préavis en réponse au postulat Interpartis, intitulé « Eclairage public - L'énergie de la DAIE » (2021/RP10)

15. Rapport-préavis en réponse à la motion Interpartis, intitulée « Un plan lumière n'est pas un Lux » (2021/RP11)

16. Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Antoine Dormond, intitulé « Une nuit sous les étoiles » (2021/RP12)

Ces trois objets sont renvoyés à une seule et même commission, élargie à 11 membres, composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	UDC	M.	Moïn Danaï
<u>Membres :</u>	PS	M.	Serge Ansermet
	DA	M.	Tiago Branquino
	PS	M.	Pierre Butty
	VL	Mme	Sarah Dohr
	VER	M.	Antoine Dormond
	PLR	M.	Vincent Imhof
	PLR	M.	Ambroise Méan
	VL	M.	Pascal Molliat

<u>Suppléants(es) :</u>	DA	M.	Gilles Perfetta
	PDC	M.	Martino Rizzello
	VL	M.	Roger Blatter
	PDC	M.	Nuno Domingos
	PS	Mme	Muriel Higy-Schmidt
	PLR	Mme	Sandra Marques
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	DA	M.	Clément Tolusso
	VER	M.	Colin Wahli

17. Préavis sur état de l'étude des motions et postulats en suspens et demande de prolongation de délais (2021/P13)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PDC	Mme	Dora Rentsch
<u>Membres :</u>	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	PS	Mme	Muriel Higy-Schmidt
	DA	M.	Laurent Lavanchy
	VER	M.	Douglas Magnenat
	VL	M.	Pascal Molliat
<u>Suppléants(es) :</u>	PLR	M.	Jacques Zaugg
	PDC	M.	Louis Buttica
	UDC	Mme	Fabienne Despot
	PS	Mme	Caroline Gigon
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
	DA	M.	Clément Tolusso
	VER	M.	Colin Wahli
PLR	Mme	Antoinette Walter	

18. Rapport sur préavis relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition, à Montreux (2020/P25)

Rapporteur : Mme Sarah Dohr

Mme S. Dohr indique qu'une séance d'information a précédé la séance de la commission. Elle a omis de mettre les notes de séance en annexe de son rapport. Ce document se trouve à l'entrée de la salle.

M. A. Gonthier considère que ces discussions sur les décisions de la CIEHL sont toujours un peu étranges, parce qu'on refait au sein des conseils communaux des différentes communes les discussions qui ont eu lieu dans la commune directement concernée. Parfois, on peut se dire que tel ou tel conseil communal a pris une décision plutôt bizarre et contester sur le fond la décision de la CIEHL. Dans ce cas particulier, c'est une décision après deux référendums populaires. On peut donc imaginer que les questions qui pouvaient se poser au sujet de ce projet l'ont été dans tous les sens et que c'est en connaissance de cause que la décision est tombée. N'empêche que cette politique touristique-culturelle n'est pas celle que souhaite Décroissance-Alternatives, raison pour laquelle il s'est abstenu lors de la commission et peut-être d'autres s'abstiendront-ils ce soir.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (une dizaine d'abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 25/2020 du 23 novembre 2020 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du 2m2c, à Montreux,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de reconnaître l'intérêt public régional du projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition ;
 2. d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le préavis n° 25/2020.
- 19. Rapport sur demande de crédit de CHF 2'425'000.—pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2021 et réponse au postulat de Mme Isabel Jerbia « Arrêt au Samaritain, mais pas définitif ! » (2021/P01)**

Rapporteur : M. Bastien Schobinger

M. B. Schobinger s'exprime non pas en tant que président de la commission, mais comme membre du Conseil. Il déplore tout d'abord que, pour l'arrêt de bus, cinq places de parc soient supprimées et non compensées, alors que des solutions existent (Communaux, Major-Davel). Il rappelle le vœu présenté en commission, mais qui ne figure malheureusement pas dans le rapport, à savoir que les bordures compatibles LHand soient en granit et non en béton. Ces bordures s'usent beaucoup moins vite et s'harmoniseraient davantage avec les bordures existantes. De plus, si elles doivent être changées, elles peuvent être recyclées, avec le désavantage toutefois que les matériaux proviennent du Portugal ou d'Italie. Le surcoût serait de l'ordre de fr. 15'000.--, montant qui, d'après le chef de service, sera intégré aux divers et imprévus qui figurent dans le préavis, sans modification donc du crédit que le Conseil octroiera à la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le rapport-préavis n° 01/2021, du 11 janvier 2021, concernant la « Demande de crédit de CHF 2'425'000.— pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2021 et réponse au postulat « Arrêt au Samaritain », mais pas définitif ! »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'425'000.— pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2021 ;
 2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
 3. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
 - par un prélèvement en une seule fois d'un montant de CHF 960'000.— sur le compte au bilan N° 9280.11 « Fonds de réserve des égouts »
 - par un amortissement annuel de CHF 73'250.— pendant 20 ans ;
 4. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Isabel Jerbia pour le groupe socialiste intitulé « Arrêt au Samaritain, mais pas définitif ! » et de le considérer comme réglé.
- 20. Rapport sur Sport et Culture : quel avenir face à la crise du COVID-19 ? Demande d'un crédit exceptionnel de CHF 300'000.- pour le soutien et la relance des activités des milieux associatifs et professionnels de la culture et du sport veveysans, face à la crise du COVID-19 (2021/P02)**

Rapporteur : M. Christian Roh

M. Ch. Roh rappelle les petites modifications apportées par la commission et la Municipalité à la directive d'application qui figure, dans sa forme finale, en annexe du rapport.

Mme la Présidente précise que la directive n'est pas de compétence du Conseil communal.

M. R. Pieren ne peut que remercier la commission qui, au travers des bénéficiaires/critères, point 1a) à h), donne une foule de précisions qui devraient permettre un bon choix et une bonne distribution des montants. Cependant,

le point h) (montant maximum de fr. 10'000.-- par demandeur alloué pour le sport) a paru à Vevey Libre tout à fait particulier. Dans le rapport, page 1, figure une remarque posée par un commissaire qui s'interrogeait sur ce plafonnement de fr. 10'000.-- pour le sport et non pas pour la culture. Il s'agit bien évidemment de ne pas dénigrer ou favoriser l'un ou l'autre, mais d'avoir une équité dans le traitement des différentes demandes. Il émet donc le vœu de supprimer la notion « pour le sport ».

M. B. Schobinger ajoute que, tout comme le groupe UDC a soutenu récemment des mesures pour l'économie, il se dit tout à fait d'accord de voter les principes de ce préavis qui aide le sport et la culture. Il se joint totalement à la remarque faite par M. R. Pieren. Pourquoi est-ce que des montants maximums sont prévus dans toutes les possibilités d'aide que nous offrons alors que, tout à coup, il n'y en aurait plus pour la culture ?

M. C. Bussy indique que le parti socialiste soutient évidemment avec force ces fonds qui sont nécessaires pour soutenir les acteurs qui font la vie de notre cité. Néanmoins, il a lui aussi des vœux à formuler sur la directive municipale, qui pourront contribuer à ce que celle-ci soit investie au mieux pour permettre à cette vie veveysanne d'être la plus vivace possible. Il revient en particulier sur le point g) de la directive révisée, qui est de « ne bénéficier d'aucune bourse de recherche du Canton ». Une des intentions fondatrices de ces aides, c'est de permettre aux acteurs de la ville de relancer leurs activités, de les poursuivre tant que faire se peut en fonction des directives fédérales, autrement dit de remettre ces acteurs au centre de la vie de la cité. Les bourses de recherche permettent de développer une réflexion culturelle, un projet. Ce projet a pu tomber à l'eau à la suite du COVID. Le bénéficiaire a pu recevoir éventuellement des indemnités pour compenser cette perte financière. Aujourd'hui, s'il y a des réouvertures du Conseil fédéral, la ville a tout intérêt à ce que le spectacle qui a fait l'objet de cette réflexion puisse se faire. Considérer qu'une bourse de recherche interdit l'accès aux fonds de la ville va à l'encontre de l'intention dudit fonds. Dans le même esprit, au point e), on voit que si l'on a reçu des aides fédérales, on peut recevoir les fonds uniquement si le montant est trop faible pour garantir la survie de l'activité. Il faudrait ajouter le terme « pour garantir la survie *ou la relance* de l'activité », parce qu'il ne s'agit pas seulement de faire vivre les acteurs culturels, mais bien de leur permettre de réinventer leur art pour nous permettre de le vivre avec eux.

Mme la Présidente ne doute pas que l'ensemble des vœux formulés, qui sont protocolés ici, ont été entendus.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (deux abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 02/2021 du 11 janvier 2021, concernant « Sport et Culture : quel avenir face à la crise du COVID-19 ? Demande d'un crédit exceptionnel de CHF 300'000.— pour le soutien et la relance des activités des milieux associatifs et professionnels de la culture et du sport veveysans, face à la crise du COVID-19 »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'octroyer un montant de CHF 300'000.— sous forme de crédit exceptionnel, pour apporter un soutien aux associations, fondations et autres structures sportives et culturelles veveysannes sans but lucratif et objectivement touchées par la crise du COVID-19.

21. Rapport sur projet de modification du règlement du Conseil Création de la « Commission de l'Environnement et de l'Energie » à 13 membres, en remplacement de l'actuelle Commission de l'Energie Vœu du Bureau du Conseil Communal de Vevey - demande de modification du règlement du Conseil - composition du Bureau constitué par le Président, deux vice-présidents et deux scrutateurs (2021/P03)

Rapporteur : M. Serge Ansermet

Mme la Présidente indique la procédure qu'elle entend suivre pour l'examen de cet objet et des articles modifiés. Cette proposition ne fait l'objet d'aucune remarque de la part du Conseil.

Articles 56, 70, 71, 72 - Création de la commission permanente de l'environnement et de l'énergie

M. P. Molliat estime qu'on ne peut plus se contenter de déclarations sans mesures concrètes fortes. La création de cette commission est une mesure concrète forte, c'est un changement systémique, une modification de l'institution pour l'adapter aux enjeux du présent. C'est donner aux problématiques d'environnement et d'énergie

autant de poids que la gestion et les finances. C'est simplifier ce qui était une constellation non homogène d'outils avec la commission de l'énergie, la commission municipale du développement durable et la commission municipale du fonds pour l'énergie et le développement durable. Cet outil politique permettra au Conseil communal, et par extension à la population, de suivre et de faire évoluer les engagements municipaux en la matière. C'est un outil de pilotage et de communication qui place Vevey en meneur de la Riviera en matière d'environnement et d'énergie. On a davantage entendu de critiques que de compliments à propos de Vevey ces dernières années. Pourtant cette ville est un phare. Un phare en matière de dynamisme culturel, économique et environnemental et nous allons le prouver encore avec cet acte précurseur. Faisons rayonner notre ville et maintenons cette pente positive et pérenne pour une transition énergétique et environnementale. Merci à toutes et tous de soutenir ce projet avec enthousiasme et optimisme ; c'est en tout cas ce que fera Vevey Libre.

M. C. Wahli souligne l'importance de la décision qu'a à prendre le Conseil communal. C'est vraiment un point de bascule, l'aboutissement d'années de travail de la part de l'administration pour faire avancer la question écologique. On arrive ici à l'institutionnalisation de la problématique environnementale au même niveau que les finances et la gestion. Enfin, on a une reconnaissance de la problématique, du souci populaire concernant ces questions-là. C'est vraiment quelque chose de très important.

M. A. Gonthier votera pour la création de cette commission. Un proverbe dit toutefois que lorsqu'on veut noyer un problème, on crée une commission. On ajoutera que plus la commission est vaste, plus le problème a de chances de s'y noyer. Cette commission est une bonne chose, mais les décisions concrètes - une commission étant par définition consultative - dépendront du Conseil communal, et les pas concrets proposés dépendront de la future Municipalité. C'est là que les enjeux se poseront, pas dans l'autoglorification de la création de cette commission. La commission de l'énergie, qui instille l'idée qu'on s'occupe de l'énergie comme des finances, que l'énergie est une ressource rare comme le sont les finances, existe depuis longtemps. Il a lui-même défendu devant le Conseil il y a quelques années une motion qui a fini par donner lieu aux modifications du règlement instaurant la commission de l'énergie sur le modèle de la commission des finances. On lui donne aujourd'hui plus de tâches, plus d'ampleur, une importance numérique plus grande, mais on ne révolutionne pas quelque chose qui existe déjà.

M. R. Pieren rappelle que nous sommes dans une période de transition. Des changements, non pas profonds au niveau politique, mais dans la gestion, dans la réflexion, sont en cours. Ils seront portés au travers de cette commission. S'il s'agit certes de la refonte d'une commission, celle-ci est à encourager, parce qu'elle est composée de personnes jeunes qui ont la connaissance du domaine, qui ont la volonté de s'y investir et de faire passer certains messages. Il n'est pas question de faire de la cogestion, d'enlever à la Municipalité de quelconques droits, visions ou vœux qu'elle aimerait apporter, mais de faire participer directement des membres du Conseil communal à un travail plus approfondi qui engage la commune et son futur. Il recommande donc de soutenir ce préavis.

Mme la Présidente demande si quelqu'un s'oppose à ce que ces articles soient votés en bloc. Cette proposition ne fait l'objet d'aucune remarque de la part du Conseil. Au vote, la modification des articles 56, 70, 71, 72 est acceptée à l'unanimité.

Article 23 - Composition du bureau

La parole n'est pas demandée. Au vote, la modification de l'article 23 est acceptée à l'unanimité.

Article 120 - Groupes politiques

La parole n'est pas demandée. Au vote, la modification de l'article 120 est acceptée à une très large majorité (quatre avis contraires et six abstentions).

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à la quasi-unanimité (deux abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 03/2021 du 15 janvier 2021 sur la modification des articles 23, 56, 70, 71 et 72 du règlement du Conseil communal de Vevey,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

VU la proposition de modification de l'article 120 formulée ci-dessus,

d é c i d e

1. d'approuver la modification des articles suivants du règlement du Conseil communal de Vevey :
 - 1a : 23 (Composition du bureau)
 - 1b : 56, 70, 71, 72 (Création de la commission permanente de l'environnement et de l'énergie)
 - 1c : 120 (Groupes politiques)
2. de fixer son entrée en vigueur au premier jour du mois suivant l'échéance du délai référendaire, après publication dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud.

Communications de la Municipalité, notamment :

22. Réponse à l'interpellation de M. Bastien Schobinger, intitulée « Entretien du patrimoine immobilier veveysan » (2021/C02)

M. B. Schobinger remercie la Municipalité pour ses réponses. Il revient sur le quartier de Savoie, que même une coopérative d'habitation ne souhaite pas reprendre. Cela va donc être quelque chose à charge de la commune et l'on a raté une occasion de vendre ces bâtiments. On nous dit que la caserne des pompiers va faire l'objet d'une rénovation prochainement. Cela fait cinq ans que ce bâtiment tombe quasi en ruines, on le met dans le plan des investissements seulement maintenant et on laisse un échafaudage, qu'on a heureusement acheté (il s'excuse d'avoir mis cela en doute dans son interpellation). Si un privé faisait la même chose, l'administration interviendrait immédiatement. On a des manques cruels d'investissement et l'on veut prioriser d'autres aménagements, tels que la place du Marché, en oubliant le patrimoine bâti existant qui rapporte, pour la plupart. Il se dit heureux d'apprendre qu'un plan général d'entretien du patrimoine va être mis sur pied, avec les routes et autres ; cela permettra d'avoir une vision claire et de rappeler que fr. 7'000'000.-- devront être dépensés chaque année durant les 100 prochaines années si l'on veut faire le tour et entretenir correctement notre patrimoine.

M. P. Bertschy remarque que la page 2 mentionne un ou plusieurs plans d'affectation qui pourraient être développés. Y a-t-il un délai, l'administration s'en charge-t-elle activement ou va-t-on maintenir la verrière de l'avenue de Savoie encore de nombreuses années ?

Mme N. Siöblom est directement concernée, puisqu'elle habite dans ces maisons depuis de nombreuses années et qu'elle a fait partie du comité référendaire qui a permis de donner la voix à la population pour décider de l'avenir de ce quartier. Le 14 juin 2015, les Veveysannes et les Veveysans, attachés à leur patrimoine immobilier ainsi qu'à leur patrimoine naturel, ont refusé leur démolition et dit qu'au contraire, il faudrait conserver et entretenir ces bijoux architecturalement de plus en plus rares à Vevey. Lors des ateliers participatifs et des balades organisées en 2018, cette vision a été retenue, comme nous pouvons le constater dans le résumé de Service de l'urbanisme. Le maintien des quatre immeubles sur Savoie-Guisan, y compris leurs jardins, est souhaité dans l'attente d'une proposition chiffrée de la Municipalité concernant leur restauration, tout comme le maintien des six bâtiments du même style autour du carrefour (4 à Savoie, 1 sur AMAG et 1 côté Corseaux). Elle se dit surprise par la réponse de la Municipalité qui mentionne des « stratégies de valorisation », des « appels d'offres », des « enjeux du potentiel d'évolutions », dans la mesure où aucune visite à l'intérieur des bâtiments n'a eu lieu depuis l'aboutissement du référendum, si ce n'est celles pour l'entretien des bâtiments, citées dans la réponse. La communication relève que la SCHL a fait une « proposition pour le développement pour les parcelles » concluant à la démolition « après étude des documents du Registre foncier ». C'est un peu léger ! Aujourd'hui, ces quatre maisons sont un parfait exemple d'un quartier vert, solidaire et intergénérationnel à taille humaine, qui fonctionne bien. C'est rare et précieux de nos jours où le profit à tout prix prime sur les réels besoins de la population : des logements à prix abordables, des poumons verts, la biodiversité urbaine et un vivre ensemble harmonieux. Ce sont les buts que poursuit le plan directeur en cours de révision. On voit que ce ne serait pas facile de le créer artificiellement, alors pourquoi le détruire quand cela existe ? À quoi la collaboration avec l'Université de Lausanne a-t-elle abouti ? Le cahier de charges mentionné est-il public ? Le contenu de l'appel d'offres pour les coopératives d'habitation l'est-il également ? Elle espère que les démarches mentionnées à la fin de la réponse à la question 1 dégageront des perspectives conformes aux intentions exprimées dans le plan directeur et que les habitants et tous les acteurs concernés seront largement consultés.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

23. Réponse à l'interpellation de Mme Muriel Higy-Schmidt « Avant l'apprentissage, le stage » (2021/C03)

Ce point est reporté à la prochaine séance.

24. Réponse à l'interpellation de M. Pascal Molliat – Interpartis, intitulée « Espace Bel-Air, une maison de quartier vivante pour un quartier dynamique ! » (2021/C04)

M. P. Molliat se dit quelque peu déçu de la réponse, qui correspond pratiquement ligne pour ligne à ce qui a été dit par oral, de façon non concertée, lors de la dernière séance. Dans cette réponse, on lit que la DASLIG a fourni le plus d'informations possible à la commission de gestion. La commission de gestion a enfin décidé de rencontrer le comité de l'APERO pour lui poser des questions en direct, parce qu'on a remarqué que l'intermédiaire avait quand même relativement flouté la situation. La réponse contient des incohérences. Au début du texte, on nous dit que « certaines prestations pourront être altérées faute de moyen » et, à la fin de la réponse, que « l'avenir à court terme est assuré ». Si l'avenir à court terme, c'est de fermer la maison de quartier, cela ne lui paraît pas une réponse très pertinente. En tout cas, ce n'est pas ce qui était souhaité. Il est dit que la Municipalité va confier la gestion de cet objet à la DASLIG. Or, lors de la dernière séance, on nous a dit que la Municipalité avait déjà confié à la DASLIG la gestion de cet objet. Si deux mois sont nécessaires à la Municipalité pour le faire, il craint que la réponse à l'interpellation, qui avait un but relativement rapide, n'arrive pas avant l'été prochain. Le cahier des charges correspond pratiquement à un gestionnaire de maison de quartier. Or, ce n'est pas du tout l'idée, étant donné que le Conseil a refusé le budget demandé. Et évidemment qu'un cahier des charges pour un gestionnaire de maison de quartier rendra impossible la recherche de bénévoles qui devraient fournir un travail professionnel sans le budget. Pour avoir une solution cette année, les critères devront donc être adaptés à court terme. Il souligne avec tristesse le non-respect de la décision du Conseil communal. Le rôle de la Municipalité et du municipal en charge est de faire avec, que cela lui plaise ou non.

M. E. Bays remarque qu'après huit ans de gestion de l'espace Bel-Air, l'association pour les environs de Robin a jeté l'éponge. Constituée de bénévoles donnant le meilleur d'eux-mêmes, cette association pluriculturelle s'occupait d'y apporter de l'animation et de la vie. Remise en cause dans une diatribe du dernier rapport de la commission de gestion, et sans reconnaissance de la part de la Commune, la goutte a fait déborder le vase. Au cours des huit ans de gérance, l'association rapportait annuellement fr. 6'000.-- aux caisses de la Commune, alors que la subvention annuelle qui lui était allouée n'en coûtait que fr. 3'000.--. Le gain n'est certes pas mirobolant, mais il a l'avantage d'éviter des coûts supplémentaires aux finances d'une ville dont les caisses sont d'un vide abyssal. De plus, à voir les projets de la DASLIG et le refus d'un crédit de fr. 50'000.-- annuel pour un poste d'animateur, la caisse communale se serait épargnée, au fil du temps, près d'un demi-million de francs de dépenses. À l'heure où, de guerre lasse, les bénévoles ont finalement baissé les bras, une autre association active du quartier de Plan-Dessus, l'association de la Fête multiculturelle, dont plusieurs membres du comité sont également présents au sein de l'APERO, s'est proposée afin de reprendre la gestion de la maison de quartier, en toute connaissance de cause. Il aurait alors été simple d'effectuer la transition sans dépense supplémentaire. Mais un certain membre du collège municipal ne l'a pas entendu de cette oreille. Il a alors rappelé à l'assemblée que légalement la gestion d'une telle maison relève des compétences de la Municipalité et qu'en décembre il avait averti le Conseil que refuser le poste d'animateur demandé au budget pouvait entraîner la fermeture de cette maison de quartier. Il estime que l'interpellation tente de forcer la main à la Municipalité quant à ce qu'elle devrait faire avec cette maison, ajoutant « qu'il est un peu délicat de vouloir forcer la Municipalité à faire autre chose que ce qu'elle propose de faire ». Comprenez : mon idée est la meilleure, et malgré ma méconnaissance du lieu, je ferai comme je l'entends et si vous n'êtes pas d'accord, on ferme. Bel exemple d'une personne à des années-lumière de la réalité de ce quartier. Dans sa réponse à l'interpellation, la Municipalité se perd dans des phrases à rallonge, afin d'égarer un peu plus le législateur. La DASLIG affirme avoir remercié les principaux bénévoles à plusieurs reprises par courrier et lors de rencontres, et spécialement lors de la rencontre pour clôturer la collaboration entre l'APERO et l'espace Bel-Air. Or, cette réunion n'a jamais eu lieu, COVID oblige. Membre du comité de l'Association Pour les Environs de Robin depuis plusieurs années, il n'a jamais été remercié, ni oralement ni par écrit. Ce n'est évidemment pas le but du bénévolat, mais ça fait du bien quand ça vient et ça a l'avantage non négligeable de mettre du baume au cœur. La DASLIG prétend aussi avoir participé aux comités et assemblées générales. En réalité, l'association n'a eu la chance et le privilège de voir son responsable qu'à une des assemblées générales - seulement pendant une heure - et jamais à aucune séance de comité. Tout au long de ses réponses, la Municipalité martèle sa façon d'envisager l'avenir du lieu (toujours la même, coûteuse et irréaliste) tout en précisant qu'« il ne s'agit pas d'implanter la vision de l'administration, mais d'être en cohérence avec les besoins des habitants » (sans que cette administration ne sache réellement lesquels ils sont, faute de s'y être intéressée avant). Si ce n'est pas une tentative de passage en force, ça y ressemble. À un moment où les dépenses de la Ville sont à maîtriser, la Municipalité reçoit l'offre de bénévolat de l'association de la Fête multiculturelle, offre qui assurerait à titre gracieux la pérennisation de l'utilisation par le plus grand nombre des locaux mis à disposition. Et, aussi surprenant que cela puisse paraître, les édiles font la fine bouche. Certains ont profité de cette interpellation pour sortir du bois et par là même, certainement en cette période électorale, tenter de gagner des voix : « Le groupe Décroissance-Alternatives se soucie grandement de l'avenir de l'espace Bel-Air, mais ne soutenait pas l'interpellation, car les propositions de « repreneurs » nous semblaient trop orientées et pas assez représentatives du quartier ». Ce groupe, qui brille par son absence à l'espace Bel-Air (sauf le jour où M. Y. Luccarini avait besoin d'une salle gratuite pour sa propagande électorale de l'élection complémentaire à la Municipalité) se pose en justicier et tente de nous éclairer. Oser déclarer que l'association de la Fête multiculturelle n'est pas

représentative alors qu'elle regroupe 45 nationalités, c'est totalement méconnaître le tissu économique et la vie de Plan-Dessus. On peut même y voir une façon indirecte de dénigrer tout le travail fait par les différentes associations qui ne seront jamais, et pour cause, assez représentatives aux yeux de Décroissance-Alternatives, puisque, à sa connaissance, aucun de ses membres n'en fait partie. On nous dit que « la DASLIG rencontrera les différents acteurs et proposera par la suite le mode de fonctionnement qui lui paraîtra le plus pertinent ». Au vu de sa proposition de départ, on peut s'attendre au pire, et surtout à de futures dépenses. Plutôt que de s'engluer dans des querelles de clocher, la Municipalité ne devrait-elle pas rétablir le calme et profiter de l'aubaine du bénévolat pour s'éviter des dépenses supplémentaires ? Les membres de la gauche extrême rétorqueront peut-être qu'un peu plus de fr. 50'000.-- par année, ce n'est pas grand-chose, mais les petits ruisseaux font les grandes rivières, et chaque effort d'économie est le bienvenu quand les ressources financières de la Ville se tarissent. Pour que l'esprit de quartier de Plan-Dessus reste bien vivant et que cette maison de quartier continue à remplir son rôle et surtout reste ouverte à tous les habitants pour des locations à titre privé ou pour des événements ponctuels, il ne peut qu'humblement proposer au responsable du département de faire preuve de bon sens en cessant de vouloir à tout prix faire passer sa vision et de continuer à laisser des administrateurs de la salle s'autogérer, quitte à exiger de leur part des rapports annuels plus précis afin d'être sûrs de leur maîtrise de la chose.

Mme la Présidente souhaite qu'on ne fasse pas d'autres débats que celui de la réponse à l'interpellation et qu'on évite les procès d'intention.

M. J.-M. Roduit ajoute que l'APERO a géré avec passion durant huit ans la maison de quartier Espace Bel-Air. L'engagement durant toutes ces années a été considérable. Malgré les responsabilités, les soucis et les grincements inhérents à une telle charge, l'APERO a toujours su être à la hauteur de la tâche. Piquée au vif par des remarques injustifiées de la commission de gestion, elle a décidé de mettre fin à la convention avec la Ville. Face à la commission de gestion pour défendre le travail fourni par l'APERO, la DASLIG n'a pas été à la hauteur, certainement parce qu'elle voulait du changement. Si l'APERO avait été directement conviée à ces séances, elle aurait su et pu expliquer avec conviction son engagement. Il a fallu attendre la rupture de la convention pour qu'une délégation de la commission de gestion reçoive, écoute et reconnaisse enfin le juste travail de l'APERO. Aujourd'hui, la page est tournée. L'APERO n'est pas rancunière, elle souhaite que le devenir de la maison de quartier de Bel-Air se passe sous les meilleurs auspices mais pour ce faire, chacun et chacune doit être conscient de la forte charge d'une telle gestion.

M. W. Riesen constate que beaucoup de choses ont été dites. Il se permet simplement d'exprimer à toute l'équipe de l'APERO ses sincères remerciements pour son dévouement pendant toutes ces dernières années.

M. A. Gonthier rappelle que le rapport de la commission de gestion est lu et discuté en plénum. Or, il n'a pas le souvenir que ce rapport, qui contenait des horreurs, des choses totalement fausses, des affirmations infondées, a été contesté. Siègent pourtant dans cet hémicycle un certain nombre de membres de l'APERO qui auraient donc tout à fait pu, devant le Conseil, dire que les reproches de la commission de gestion sont injustifiés et lui demander de revenir sur la question dans son rapport de l'année suivante ou dans un rapport complémentaire. C'est un peu tard aujourd'hui pour faire un scandale à ce sujet. Ce que Décroissance-Alternatives a dit la dernière fois, c'est que le comité de la Fête multiculturelle a une tâche bien particulière. Ses membres n'ont aucune raison d'habiter le quartier, il est même souhaitable que le comité d'une telle association qui organise un événement d'envergure soit issu de différents quartiers de la ville. A contrario, le comité d'une maison de quartier doit être représentatif du quartier avant tout. La seule réserve exprimée lors de la précédente discussion était de savoir si cette proposition soudaine, spontanée, de la Fête multiculturelle garantit une telle représentativité. Concernant la réponse de la Municipalité, comme la dernière fois, Décroissance-Alternatives trouve dommage de ne pas se montrer plus déterminés pour avancer plus rapidement. Des associations utilisent cette maison, d'autres pourraient peut-être le faire. Il y a certes les mesures COVID, mais les enfants n'y sont pas soumis. On sait que le COVID crée aussi des problèmes d'intégration, notamment chez les enfants, qu'il y a des problèmes de décrochage scolaire. Différentes activités pourraient être organisées, même en période COVID. Agir rapidement pour une gestion même provisoire de cette maison est donc tout à fait souhaitable.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

25. Création d'une commission municipale intitulée, « Egalité entre les femmes et les hommes » (2021/C05)

Mme D. Kaeser s'aperçoit que cette commission compte 27 femmes pour 6 hommes. Elle se pose la question si les mâles se sentent tellement supérieurs et qu'ils pensent que c'est uniquement une agitation féminine qui va passer. Alors il ne faudra pas qu'ils se plaignent plus tard.

M. R. Pieren se dit personnellement heureux que la Municipalité s'engage enfin pour une égalité femmes-hommes. Cependant, il se dit lui aussi surpris par l'inégalité des membres qui composent cette commission municipale. Cela est-il dû à un manque d'engagement de la gent masculine ? Est-ce volontaire ou alors une vengeance ? C'est peut-être normal après tant d'années d'inégalités, mais il reste persuadé que ce n'est pas au travers de cette inégalité-là que cela se rattrapera.

Mme E. Lopez se réjouit de la création de cette commission d'égalité entre les femmes et les hommes. Lors de la première réunion, on a évoqué le fait de réfléchir à la dénomination de cette commission, parce qu'il y a certes l'égalité entre les hommes et les femmes, mais aussi toutes les personnes qui ne reconnaissent pas dans cette approche binaire du genre. Une commission d'égalité entre les genres aurait donc tout à fait sa place dans les problématiques qu'on souhaite aborder. La surreprésentativité des femmes dans cette commission peut s'expliquer par le nombre de siècles durant lesquels on a confisqué la parole des femmes au profit des hommes. Elle espère elle aussi qu'on aura une meilleure diversité au sein de cette commission dans les années à venir, mais laissons aux femmes la possibilité de reprendre la parole qui leur a été si longtemps confisquée dans les institutions publiques.

Mme F. Despot a elle aussi participé à cette première réunion et avoue avoir été quelque peu dérangée par le peu de représentativité des hommes. Elle l'a compris, parce que l'ambiance était quelque peu agressive ; il est certaines femmes qui voudraient reprendre le dessus, considérant à juste titre avoir vécu une injustice pendant un certain nombre de siècles et estimant que cette injustice doit être contrecarrée en devenant tout aussi injuste envers les hommes. Elle ne pense pas que ce soit une bonne manière d'agir. Il faut une commission de l'égalité équilibrée, qui écoute toutes les opinions et pas seulement des féministes aguerries qui se parlent dans un petit milieu. Cela ne servira pas à la cause des femmes et leur attitude sera bloquante vis-à-vis des autres. Elle appelle donc de ses vœux une commission de l'égalité entre femmes et hommes équilibrée, respectueuse envers les femmes et envers les hommes.

M. L. Lavanchy trouve merveilleux de constater que tout à coup un certain nombre de personnes qui détestent cela demandent des quotas. Si d'aucuns ont un problème de surreprésentation féminine dans cette commission, qu'ils échangent avec la commission des finances, dans laquelle ne siège aucune femme.

M. P. Molliat n'a pas de problème avec le fait que davantage de femmes siègent dans une commission qui parle spécifiquement de leurs droits ; cela lui paraît même assez naturel. En revanche, on cherche à avoir une commission qui soit représentative de la population, mais dans les faits la grande majorité des commissaires sont des membres du Conseil communal, qui ont déjà un ou une déléguée dans cette commission. C'est un peu dommage.

Mme C. Gigon remarque que, lors de la première séance, on a mentionné le fait qu'on pouvait changer le nom. On aurait aussi pu l'appeler commission de la condition féminine ou commission des minorités de genres et, à ce moment-là, cela ne choquerait plus personne d'avoir aussi peu de messieurs.

Mme E. Lopez ne pense pas que ce soit de l'agressivité et s'excuse si cela peut être perçu ainsi. Il s'agit juste de détermination et de conviction envers certaines choses dans lesquelles on a envie de s'engager et que l'on souhaite défendre. Concernant cette espèce de revanche qu'auraient les femmes à vouloir occuper davantage ces sièges, il ne s'agit pas de savoir s'il y a plus de femmes ou d'hommes, c'est une question aussi de motivation individuelle et peut-être que jusqu'à aujourd'hui, les personnes qui se sont le plus soucies de ces questions-là étaient des femmes, parce qu'elles ont travaillé à leurs propres conditions. Peut-être que les choses changeront et qu'on aura d'autres personnes d'autres genres qui auront envie de s'engager, de siéger à cette commission et qui seront évidemment les bienvenues.

Mme la Syndique trouve pour sa part déjà extraordinaire qu'autant de personnes soient intéressées à siéger dans cette commission. On a demandé aux différents partis politiques et ce sont eux qui ont proposé quelqu'un. Homme ou femme, on n'est pas là pour choisir. Nous avons aussi écrit à diverses associations, qui ont proposé des personnalités, dont certaines font, il est vrai, partie du Conseil communal. Mais c'est l'association qui détermine qui la représente dans cette commission. Cette séance initiale était quelque peu difficile à gérer ; 26 personnes en visioconférence à une date un peu spéciale, le 8 mars dernier, mais elle a senti une très forte attente. Cette première réunion a permis de faire connaissance et de faire un point de situation sur les différents enjeux et thématiques, comme le langage inclusif. Elle se réjouit beaucoup de la prochaine assemblée, qui aura lieu au mois de mai, si possible en présentiel. Normalement, l'inauguration d'un lieu est prévue le 14 juin. Les personnes du collectif féministe Riviera ont dit qu'elles allaient également organiser quelque chose, évidemment selon les règles de sécurité en vigueur à ce moment-là. Une collaboration est possible. Que les messieurs n'hésitent pas à venir, certains étaient d'ailleurs présents. Pour le nom de la commission, elle a pris note des remarques et c'est la Municipalité qui prendra une décision quant à un changement de nom ou pas.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

26. Dettes, intérêts, cautions et garanties – Situation au 31 décembre 2020 (2021/C06)

La parole n'est pas demandée.

27. Plan des investissements 2021 (2021/C07)

La parole n'est pas demandée.

28. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels (suite)

a) Interpellation de Mme C. Gigon « Un été 2021 culturel à Vevey avec ou sans COVID ? »

Mme C. Gigon développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal. Elle admet avoir transmis son texte à 15h30, mais espère une réponse orale. Les questions posées ne sont pas nouvelles, il s'agit de savoir dans quelle mesure la Municipalité est prête à faciliter la vie des acteurs culturels de notre ville ces prochains mois.

M. P. Bertschy se dit quelque peu surpris. On enfonce clairement ici des portes ouvertes. Pour sa part, il encourage le service culturel à bien sûr faire un peu plus que ce qu'il a l'habitude de faire, mais les réponses à cette interpellation sont déjà connues.

M. M. Agnant ne sait pas s'il a pu retenir une question dans tout ce que l'interpellatrice a lu. Ce qu'il peut dire, c'est que la mission du service culturel n'est pas seulement de distribuer des subventions, mais aussi de donner des conseils, de faciliter la vie des acteurs culturels. Tout ce qui a été dit se fait déjà. Il n'a pas reçu ce texte et ne peut donc se prononcer, si ce n'est que le principe souhaité est déjà en place. La Municipalité pourra donner quelques précisions, mais à un certain moment il faut se demander si ce genre d'interpellation, qui surcharge l'administration, a vraiment lieu d'être.

Mme C. Gigon rappelle qu'elle est infirmière, directrice adjointe d'un EMS. La culture n'est pas son domaine et si elle avance ces questions-là, c'est que des gens sont en difficulté.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

b) Interpellation de M. S. Ansermet « Des antennes dans nos clochers ? »

M. S. Ansermet développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

Mme G. Kämpf indique que Décroissance-Alternatives soutient cet objet et encourage la Municipalité à approfondir cette question. Nous avons une responsabilité envers la santé de la population et de la faune et nous devons appliquer un principe de précaution. Par souci écologique, on devrait éviter de soutenir l'obsolescence programmée des appareils qui doivent s'adapter aux technologies, l'effet rebond par l'augmentation de la consommation des données profitant d'une technologie plus rapide, plus efficace. Pour les besoins de base (consulter un horaire, regarder la météo, répondre à un message), une technologie 3G suffit. La commune devrait effectivement se doter de zones blanches et les communiquer. S'il peut être financièrement alléchant de mettre à disposition des clochers pour des antennes, renoncer à cet apport, c'est aussi le coût d'une transition écologique et c'est surtout éviter d'éventuels coûts futurs sur la santé de la population.

M. A. Gonthier ne pense pas que les ondes connaissent les religions. Il trouve donc un peu timoré de ne parler que des clochers. On peut aussi légitimement se demander si une antenne de téléphonie mobile existe dans le petit clocheton du collège de la Veveyse, sur l'Hôtel-de-Ville ou la salle del Castillo. Le problème, ce sont les risques pour la population, quels que soient les bâtiments sur lesquels sont posées les antennes. Donc, si la Municipalité peut compléter sa réponse en disant si d'autres bâtiments sont concernés par ces contrats, ce serait une bonne chose et ce serait utile pour tout le monde. Le contrat concernant St-Martin a été obtenu de haute lutte. A son avis, les contrats des autres antennes qui sont posées sur des bâtiments propriétés de la Commune devraient donc être communicables, ou en tout cas être obtenus par qui les demande, et il demande que la Municipalité profite de la réponse à cette interpellation pour faire une liste des contrats avec des opérateurs de téléphonie.

M. A. Dormond rappelle qu'en Suisse plus de 800'000 personnes souffrent de problèmes de santé liés à la soupe électromagnétique. Les personnes électrosensibles sont en augmentation chaque année. Ces personnes vivent un véritable enfer. Il n'y a en Suisse pratiquement plus aucune zone blanche et l'on doit se soucier des personnes qui en subissent les conséquences.

M. S. Ansermet ajoute qu'il a déposé une interpellation sur cette problématique de la 5G, ses influences sur la santé et autres. Le Conseil aura donc amplement l'occasion de parler de cette problématique de façon générale lorsque la Municipalité répondra à ce texte.

M. Ch. Ming pense que, si aujourd'hui on parle 5G, lors des prochaines élections on parlera 6G. Parce que vu la manière dont les réseaux sociaux sont pris d'assaut par certains groupes politiques, davantage de bande passante sera nécessaire pour communiquer.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

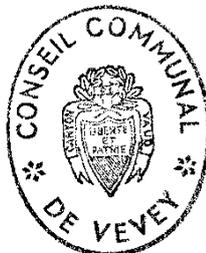
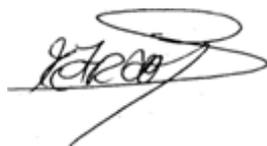
29. Questions et propositions

Néant.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 22h10 en souhaitant à toutes et tous bonne chance pour la suite de la campagne électorale. Que celle-ci soit toujours et encore fair-play.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Sophie Métraux
Présidente



Carole Dind
Secrétaire



Postulat – Vevey.ch, une stratégie claire et globale pour les sites internet de la ville

Comme vous le savez le nouveau site internet de la ville ; Vevey.ch a été mis en ligne en décembre 2020 après une longue attente.

Malheureusement plusieurs sites internet se sont avérés nécessaires avant cette échéance, on se souvient du site spécifique pour les bons BienWenue. D'autres existent depuis plus longtemps sans stratégie concertée. Actuellement, pléthore de sites liés aux services communaux ont été développés sans aucune vision globale, et aucune cohérence technique entre eux.

Les multiples sites veveysans (non exhaustif) : en plus de Vevey.ch

www.bienvenue.ch

demain.vevey.ch

www.museehistoriquevevey.ch

veveysengage.ch

www.cameramuseum.ch

www.culturevevey.ch

biblio.vevey.ch

www.museejenisch.ch

En l'état, les services gèrent leurs sites internet respectifs de manière totalement indépendante les uns des autres sans passer par la DSI. Chacun de ces sites nécessitent pour les services concernés de suivre une relation avec une entreprise, des mises à jour, de la maintenance etc.

Les sites internet ayant pour vocation la communication, il serait intéressant d'avoir un élément unificateur dans l'adressage. L'utilisation des sous-domaines (comme pour le site biblio.vevey.ch) peut être une piste intéressante, voir à privilégier.

Fixer un cadre technique unique permettrait au fil du temps une unification des démarches de maintenance et de mises à jour. Ceci permettrait d'économiser du temps et de l'argent tout en ouvrant la porte à une gestion centralisée qu'elle soit faite à l'externe ou à l'interne.

Nous demandons donc à la Municipalité d'étudier la possibilité :

- **Que la DSI (Direction des systèmes d'information) inventorie et soit avisée de tout site existants et à venir gérés par la ville afin d'en tenir un registre à jour.**
- **Que tous les sites existants ou à venir gérés par la ville de Vevey soient intégrés de manière homogène et au mieux des possibilités au nouveau site Vevey.ch, par exemple via des sous-domaine (xxx.vevey.ch).**
- **Qu'un cadre technique de référence soit fixé pour l'avenir afin que les projets, la maintenance et les mises à jours des sites soient simples et centralisés. Par exemple via la mutualisation de l'hébergement.**
- **Que la commission municipale « communication et informatique » soit sollicitée dans le cadre de ces réflexions.**

Nous demandons que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité.

Pour Vevey Libre

Pour le Centre-PDC

Pour les Vert'libéraux

Pour le PLR



Nos commerçants Veveysans... une priorité dans nos choix de tous les jours et pour chaque événement !

Madame la Présidente,
Madame la Syndique,
Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers collègues,

La crise de pandémie Covid-19 qui est encore bien présente a laissé des traces et en laissera encore certainement qui seront ressenties pendant les années futures. Face à cette pandémie, l'économie globale sombrait déjà en 2020 dans une récession majeure dont l'ampleur est encore inconnue.

Bien que le retour à la normal soit encore bien incertain, il est noble de relever les aides financières octroyées, à ce jour, par notre commune, et qui continuent à être octroyées. Celles-ci sont bien entendu les bienvenues. Cependant, malgré ces aides, il est à déplorer que certains commerçants ne puissent pas rouvrir dès que ce sera possible, ce qui est et sera fort regrettable.

Au vu de la situation, les commerçants auront plus que jamais besoin de nous tous, et la commune de Vevey peut y contribuer, non pas uniquement par des aides mais tout simplement en faisant appel à leurs services.

Qu'ils soient bouchers, boulangers, carreleurs, charpentiers, chocolatiers, éditeurs, fleuristes, fromagers, graphistes, menuisiers, pâtisseries, vigneron, etc. la liste n'est pas exhaustive, mais démontre bien la richesse des artisans qui se sont intéressés à notre belle ville de Vevey afin d'y établir leur commerce.

A tous les niveaux et à chaque événement, Vevey peut faire vivre le commerce local, même en pleine pandémie. De ce fait, nous souhaitons avoir les précisions suivantes :

1. Avez-vous des normes pour le choix des prestataires ?
2. Si oui, est-ce qu'elles favorisent les commerçants locaux au niveau de l'administration communal en général ?
3. Est-ce qu'il y a un système de tournus qui garantirait un système d'égalité de traitement, comme par exemple chaque 6 mois ou chaque année ?

D'avance, nous vous remercions de vos réponses et nous souhaitons obtenir celles-ci par écrit.

Au nom du groupe PLR.Vevey
Sandra Marques



Interpellation soutenue par :

Vevey Libre

Les Vert'Libéraux

Le Centre - PDC Vevey

Préemption et transparence

En 2020 avec la tentative d'achat d'objets immobiliers dans le quartier de la Valsainte, la Municipalité de Vevey a démontré que la procédure permettant le droit de préemption prévu par la loi cantonale sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) souffrait de quelques manquements dans la procédure d'acquisition.

Notre postulat demande l'étude d'une information régulière du Conseil communal, selon une procédure préalablement définie, concernant les objectifs, les critères et les moyens relatifs à l'exercice du droit de préemption par la Municipalité. Cela pourrait faire l'objet d'un règlement du Conseil communal afin de diminuer l'arbitraire et exposer publiquement les principales règles afin d'éviter les conflits d'intérêts.

Il convient surtout de compléter l'information du public. S'agissant de l'utilisation de l'argent des contribuables, le principe de transparence doit s'appliquer plus largement et doit répondre aux questions suivantes :

- En fonction de quels critères (sociaux, économiques, financiers, géographiques, patrimoniaux, énergétiques, d'efficacité, etc.) le droit de préemption est-il exercé ou non ?
- Qui fixe ces critères ?
- Sont-ils régulièrement révisés ou actualisés ?
- Qui vérifie que les critères fixés sont effectivement respectés dans le processus de décision aboutissant à l'exercice ou non du droit de préemption ? A quelle fréquence cette vérification a-t-elle lieu ? Qui a accès au résultat de ces vérifications ?
- Quels prix sont payés ? Existe-t-il des règles en la matière ?
- Quel est le montant des loyers pratiqués dans les immeubles achetés au travers du droit de préemption ? Quel est le montant des loyers pratiqués dans les immeubles destinés à être bâtis sur des terrains acquis au travers du droit de préemption ?
- Les immeubles achetés sont-ils destinés à rester durablement la propriété de la Ville de Vevey ? Si non, quelles sont les règles fixées en la matière ?

Le présent postulat invite donc la Municipalité à nous présenter une procédure d'acquisition de biens immobiliers éprouvée pour répondre dans des délais souvent très courts aux offres de ce marché très particulier.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey
Valentin Groslimond





Parti socialiste
veveysan

Conseil communal du 18 mars 2021

Interpellation : un été 2021 culturel à Vevey avec ou sans COVID ?

Le Conseil fédéral a déclaré vendredi 12 mars, « un des éléments qui peut beaucoup nous aider pour l'ensemble de la société est de déplacer à l'extérieur tout ce qui peut être déplacé ... ce sont des comportements qui peuvent aider à maîtriser la situation ». Il met en consultation, la possibilité d'ouvrir les manifestations sportives et culturelles avec des restrictions importantes.

Si nous sommes toutes et tous fatigué.e.s des consignes qui s'enchaînent depuis une année et des restrictions que nous avons à vivre, les acteurs culturels ont été clairement les plus préterités par la crise sanitaire : record de jours de fermeture, aides tardives, budget alloués moindres par rapport aux autres secteurs et manque de reconnaissance.

Même si les lieux culturels ouvrent, ils ne le feront qu'avec des capacités d'accueil restreintes, la rentabilité ne sera pas au rendez-vous, certaines créations ne pourront pas être reprogrammées faute de places dans les agendas des lieux disponibles.

La crise COVID 19 pourrait être l'occasion de sortir la culture des murs, les risques sanitaires en plein air étant clairement moins importants qu'à l'intérieur. Ouvrir des espaces scéniques supplémentaires permettrait à des spectacles de se produire alors que les lieux manquent. Des événements en ville pourraient créer des partenariats avec des restaurateurs, solution « Win Win », s'il en est. Amener un public en ville, stimulerait aussi le commerce local. Et enfin, cela permettrait de rendre la culture plus accessible et peut-être de toucher un public non habitué. Nous avons besoin de sortir, de nous divertir, de mettre du sens à ce que nous vivons et d'explorer d'autres horizons. **La culture nous est essentielle, maintenant plus que jamais.**

Par un postulat, nous avons l'intention de demander à la municipalité de permettre l'utilisation de lieux publics pour des créations artistiques, de prêter le matériel de la ville et de faciliter les liens avec les instances cantonales et communales (état-major de conduite, ASR et les services communaux). Un poste au greffe municipal a été créé à cet effet il y a quelques années. L'employée municipale en charge des manifestations met en lien les différentes parties et facilite l'organisation de manifestations que nous connaissons bien : marchés folkloriques, cinéma en plein air, fête de la bière, VIFF, Euro foot, etc. Cette offre est visiblement connue de quelques initiés et des associations qui organisent des événements populaires d'envergure. Qu'en est-il des artistes et créateurs.trices, des administratrices et administrateurs de plus petits événements ? Le plasticien veveysan qui aimerait montrer son

travail ? Ma voisine danseuse et chorégraphe qui souffre de n'avoir plus fait travailler sa compagnie de danse ? Les musiciens et ensembles de musique ?

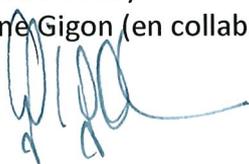
Les demandes d'autorisation pour les manifestations, même coordonnées prennent du temps et elles doivent être faites avec trois mois d'avance. Les demandes de subventions demandent des dossiers très complets. C'est du temps non rémunéré, ce qui pour une association de bénévoles n'est peut-être pas un problème ; il en est autrement pour des personnes dont les revenus ne sont pas garantis et qui se sont précarisés avec la crise COVID.

Nous posons donc à la municipalité les questions suivantes :

1. Comment la commune communique-t-elle le soutien offert à l'organisation de manifestations publiques ?
2. Est-il possible de faciliter davantage les démarches pour l'utilisation de l'espace public pour les beaux jours à venir (mai à octobre 2021) pour des événements culturels de moins de 50 personnes ?
3. Est-il possible de mettre à disposition les vitrines des bâtiments communaux et autres et des affichages F4 pour des projets culturels ?
4. Est-il possible que la commune et les services de police élaborent un plan de protection général qui serait applicable à tout événement culturel de moins de 50 personnes dans l'espace public extérieur, sachant que c'est aux créateurs de spectacles qu'il revient la responsabilité de les faire respecter ?
5. Est-il possible d'utiliser systématiquement les canaux de communication de la commune pour des événements créés par des artistes veveysans via des communiqués de presse, le site internet, panneaux à l'entrée de la ville et les réseaux sociaux ?
6. Que ce soit dans le cadre du crédit exceptionnel pour le soutien et la relance des milieux associatifs et professionnels de la culture et du sport ou, si celui-ci n'est pas soutenu par ce conseil ce soir, dans l'enveloppe budgétaire habituelle pour les subventions culturelles, est-il possible de prévoir un mandat unique pour un.e coordinatrice.teur culturel.le qui irait à la rencontre du milieu culturel veveysan et coordonnerait les divers projets dans une vision globale des lieux pouvant être investis cet été ? Il ne s'agit pas ici de coordonner les manifestations déjà existantes ou prévues, mais bien d'étoffer l'offre culturelle en collaboration avec la personne en charge des manifestations à la Ville ?
7. Est-il possible d'alléger des dossiers de subventions pour cette année 2021 compte tenu que les acteurs culturels ont été empêchés de travailler la quasi-totalité de ces 12 mois de crise sanitaire et qu'ils sont déjà très mobilisés par les demandes d'APG, RHT et autres indemnités ?
8. Et enfin, est-il établi que les soutiens et subventions obtenues par les artistes sont maintenus même si les spectacles doivent être annulés parce que la situation sanitaire évolue de manière défavorable ?

Pour le PS Vevey

Caroline Gigon (en collaboration de Marion Houriet)





Communiquer sans gaspiller

L'e-mail est l'équivalent numérique d'une lettre papier. De manière homologue, on s'en sert pour communiquer avec autrui au moyen d'un langage donné. Aucun des deux n'est fait pour transporter des objets nettement plus lourds que le conteneur. Pourtant, c'est exactement ce que l'on s'efforce à faire quand on envoie des pièces jointes par e-mail.

Hormis le texte, les données grossissent de 33 % à l'encodage¹, et donc pour chaque Mo ainsi envoyé à 100 personnes² plutôt que mettre un simple lien, on utilise 5,3x plus d'espace disque et de bande passante, avec pour conséquence long terme une obsolescence accélérée du stockage et de l'énergie gaspillée par des routeurs.

La Ville de Vevey a déjà un service permettant de partager un fichier sur Internet³; l'exemple des revues de presse hebdomadaires nous prouve bien son efficacité et sa praticité. Les communications de la Municipalité étant déjà disponibles sur le site vevey.ch⁴, il ne fait alors aucun sens de distribuer la même chose à double tout en gaspillant inutilement de l'énergie et des ressources informatiques.

Ma question pour la Municipalité : a-t-elle déjà songé à uniformiser l'adoption de son service de partage ?

- a) Si oui, qu'en est-il des e-mails ?
- b) Si non, quand cela est-il prévu ? Quels services seront concernés ?

Je demande à recevoir une réponse écrite.

Vevey, le 12.03.2021

Pour l'UDC Vevey

Moïr Danai

1 Voir algorithme Base64 https://en.wikipedia.org/wiki/Binary-to-text_encoding

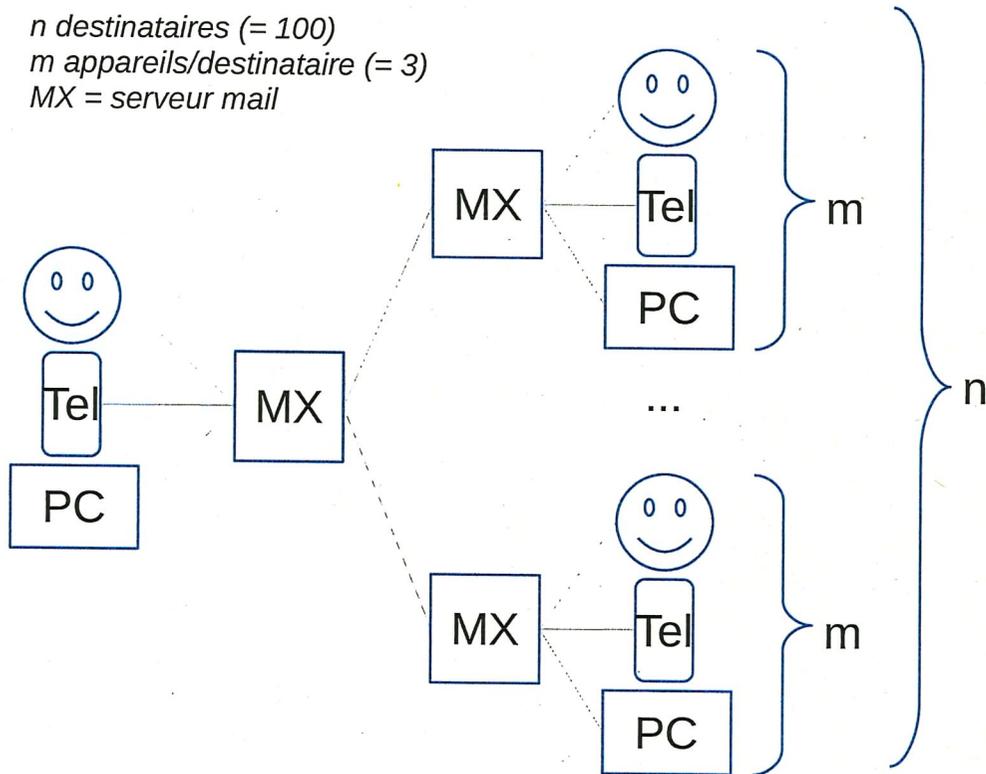
2 Hypothèse : chaque destinataire a 3 appareils (ex. 1 téléphone + 2 PC), voir diagramme ci-après

3 <https://partage.vevey.ch/nextcloud>

4 Parfois même en PDF

Pièce jointe e-mail

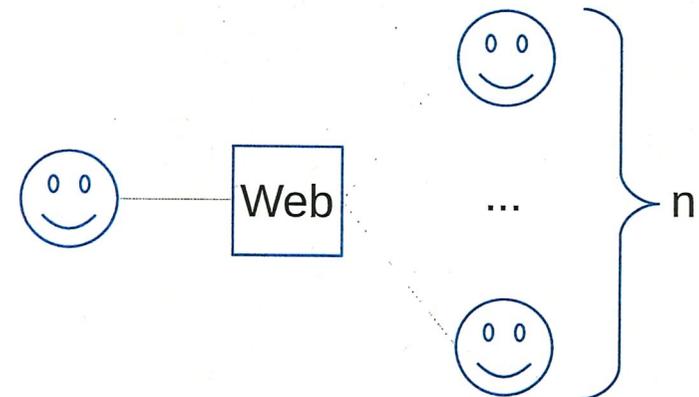
n destinataires (= 100)
 m appareils/destinataire (= 3)
 MX = serveur mail



Stockage : $(n+1)(m+1)*1.33$
 Bande passante : \uparrow

Téléchargement Web

n destinataires



Stockage : $n+1$
 Bande passante : $n+1$

Interpellation

Des antennes dans nos clochers ?

Ce n'est qu'après quelques atermoiements de la part de la municipalité et un détour par le tribunal cantonal que nous (notamment Antoine Dormond et Serge Ansermet) avons pu obtenir copie du contrat liant la municipalité et Swisscom relative à la pose d'une antenne de téléphonie mobile dans le clocher de l'église de St-Martin. Le recours à la loi sur l'information a ainsi porté ses fruits.

Le sujet est d'actualité si l'on en croit 24Heures du 10 février dernier. On y apprend que notre canton est <<champion des clochers connectés>> et que ces antennes rapportent entre 6 et 10'000 francs chacune par année.

Dès lors, nos questions sont les suivantes :

1. La décision de poser cette antenne (et peut-être d'autres) dans le clocher d'une église a-t-elle été prise en accord avec la paroisse ?
2. Sur quel compte apparait le montant de la location du clocher à Swisscom ?
3. Ce montant a-t-il été affecté à l'entretien de l'église ou à d'autres buts liés à l'église ?
4. D'autres antennes de téléphonie mobile ont-elles été posées dans d'autres clochers ?
5. Ces antennes ont-elles subi des modifications techniques afin de les transformer en antennes 5G ?
6. Dans l'affirmative, ces transformations ont-elles donné lieu à enquête publique ?
7. Dans le cadre de la CAT, le souhait a été émis de définir des zones "blanches" sans 5G (autour des écoles, crèches, établissements de soins, etc...) dans les nouveaux PA. Où en sont les réflexions ? Quelle est la position de la municipalité à ce sujet ?

Nous vous remercions d'ores et déjà de vos réponses,

Pour le Parti socialiste

Serge Ansermet



Pour les Vert.e.s

Antoine Dormond



Pour Vevey Libre

Pascal Molliat



Mars 2021